

ARRÊTÉ N°2026-DRJH-102

--

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE TEMPORAIRE AUX ELUS
ASTREINTE**

Le Maire de la ville d'Auxerre,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-1, L.2122-2, L.2122-22, L.2212-1, L.2212-2, L.2212-4, L.2213-1 à L.2213-6-1,

Vu l'article L.3213-2 du Code de la santé,

Vu la délibération n°2026-005 portant délégation d'attribution du conseil municipal au maire,

Considérant que le maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux adjoints.

Considérant que Mesdames Monique CHABIN, Charisse NGOUMBI, Irène DAUTREY, Agnès DURVILLE, Sylvie SABOURET et Messieurs Franck LEKHAL, Bruno BOSVY, Jacques HOJLO, Philippe GHERARDI, Mohamed OUAZARF, Jean-Paul SOURY, Matthieu DRIOL, Nordine MAAROUFI sont désignés comme élus d'astreinte durant les périodes visées ci-dessous.

Elu de permanence mariage et astreinte	Semaine
Charisse NGOUMBI	Du vendredi 22 mai à 14h00 au vendredi 29 mai à 14h00
Irène DAUTREY	Du vendredi 29 mai à 14h00 au vendredi 5 juin à 14h00
Agnès DURVILLE	Du vendredi 5 juin à 14h00 au vendredi 12 juin à 14h00
Philippe GHERARDI	Du vendredi 12 juin à 14h00 au vendredi 19 juin à 14h00
Charisse NGOUMBI	Du vendredi 19 juin à 14h00 au vendredi 26 juin à 14h00
Franck LEKHAL	Du vendredi 26 juin à 14h00 au vendredi 3 juillet à 14h00
Mohamed OUAZARF	Du vendredi 3 juillet à 14h00 au vendredi 10 juillet à 14h00

Jean-Paul SOURY	Du vendredi 10 juillet à 14h00 au vendredi 17 juillet à 14h00
Sylvie SABOURET	Du vendredi 17 juillet à 14h00 au vendredi 24 juillet à 14h00
Matthieu DRIOL	Du vendredi 24 juillet à 14h00 au vendredi 31 juillet à 14h00
Jacques HOJLO	Du vendredi 31 juillet à 14h00 au vendredi 7 août à 14h00
Bruno BOSVY	Du vendredi 7 août à 14h00 au vendredi 14 août à 14h00
Monique CHABIN	Du vendredi 14 août à 14h00 au vendredi 21 août à 14h00
Nordine MAAROUFI	Du vendredi 21 août à 14h00 au vendredi 28 août à 14h00

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la continuité de service public,

Arrête

Article 1 - Délégation de signature temporaire est donnée à Mesdames Monique CHABIN, Charisse NGOUMBI, Irène DAUTREY, Agnès DURVILLE, Sylvie SABOURET et Messieurs Franck LEKHAL, Bruno BOSVY, Jacques HOJLO, Philippe GHERARDI, Mohamed OUAZARF, Jean-Paul SOURY, Matthieu DRIOL, Nordine MAAROUFI selon tableaux et périodes visées aux fins de signer tous actes et correspondances de toute nature se rapportant à l'activité de la commune d'Auxerre, dans la limite des domaines suivants :

1) Les admissions et soins psychiatriques :

- Les arrêtés d'admission provisoire en soins psychiatriques conformément à l'article L, 3213-2 du Code de la Santé.

2) La sécurité :

En matière de police administrative générale

- "d'exécuter les actes de l'Etat relatifs de la police municipale et de la police rurale" dans les conditions de l'article L. 2212-1 du Code général des collectivités territoriales,

- "les arrêtés qui ont pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques tel qu'annoncé dans l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales",

- "prescrire les mesures de sûreté exigées par les circonstances en cas de danger grave et imminent dans les conditions prévues à l'article L.2212-4 du Code général des collectivités territoriales",

En matière de polices administratives spéciales

- " les actes relatifs à la police administrative de la circulation et du stationnement portant sur les routes nationales, les routes départementales et les voies de communication à l'intérieur des agglomérations et à l'extérieur des agglomérations, sur les voies du domaine public routier communal et du domaine public routier intercommunal sous réserve des pouvoirs dévolus au représentant de l'Etat dans le département tel que prévu dans les articles L.2213-1 à L. 2213-6-1 du Code général des collectivités territoriales",

Article 2 – Le présent arrêté sera notifié aux élus désignés et diffusé à :

- la Direction générale,
- la Direction de la sécurité et de la tranquillité publique,
- la Direction du Patrimoine et de l'aménagement de l'espace public,
- la trésorerie.

Le Maire,

Mathieu DEBAIN